

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 : INFORMATIONS À L'INTENTION DES ÉLECTEURS

QUI PEUT VOTER?

Pour avoir le droit de voter, vous devez remplir les conditions suivantes :

- avoir 18 ans le jour du scrutin (5 novembre 2017) ;
- et, le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale :
 - être de citoyenneté canadienne;
 - ne pas être soumis au régime de la curatelle;
 - ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse.

De plus, à cette même date (1^{er} septembre), vous devez remplir une des deux conditions suivantes :

- être domicilié dans la Ville de Pont-Rouge et, au Québec, depuis au moins six mois;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville.

OÙ ET QUAND VOTER?

Le jour du scrutin

Le jour du scrutin sera **le dimanche 5 novembre 2017**.

Les bureaux seront ouverts à la votation, **de 10 h à 20 h**, aux endroits suivants :

- **Gymnase du Pavillon St-Charles (école du Perce-Neige)**
37, rue du Collège
- **Gymnase du Pavillon Perce-Neige**
20, rue de la Fabrique.

Veillez vérifier l'endroit de votation qui vous est assigné sur la carte d'électeur transmise par la poste.

Nous vous recommandons d'apporter ce document avec vous, le jour du scrutin, car le bureau où vous pourrez voter y est mentionné. Le préposé à l'information qui vous accueillera pourra ainsi vous diriger rapidement et vous éviter une file d'attente.

Vote par anticipation

Le vote par anticipation se tiendra **le 29 octobre 2017, de 12 h à 20 h**, soit le dimanche précédant le jour du scrutin.

Tout électeur dont le nom figure sur la liste électorale peut voter par anticipation.

L'adresse du bureau de vote par anticipation est la suivante :
Gymnase du Pavillon St-Charles (école du Perce-Neige)
37, rue du Collège.

POUR VOTER, VOUS DEVEZ ÉTABLIR VOTRE IDENTITÉ

Afin de vous identifier, vous aurez à présenter l'un des documents suivants au scrutateur :

- carte d'assurance-maladie;
- permis de conduire;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'Indien;
- carte d'identité des Forces canadiennes.

En l'absence d'un de ces documents, l'électeur devra se présenter à la table de vérification et déclarer sous serment qu'il est bien l'électeur inscrit sur la liste électorale. Pour ce faire, il devra :

- présenter au moins deux documents qui, pris ensemble, prouveront son identité;

OU

- être accompagné d'une personne qui pourra, elle-même, s'identifier en présentant l'un des documents mentionnés précédemment et attester de l'identité de l'électeur qui ne peut présenter de document.



AVIS PUBLIC SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

Aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, présidente d'élection, QUE :

1. un scrutin sera tenu;
2. les candidats à cette élection pour les postes ci-après mentionnés sont :

POSTE : MAIRE

1. **LISE LACHANCE**
355, rang Saint-Jacques, Pont-Rouge G3H 1A8
2. **GHISLAIN LANGLAIS**
36, rue de la Terrasse, Pont-Rouge G3H 3J2
3. **DAVID MONTMINY**
19, 3^e Avenue, Pont-Rouge G3H 3C9

POSTE : NUMÉRO 4

1. **RICHARD BLOUIN**
2, rue Sainte-Anne, Pont-Rouge G3H 3B6
2. **HUGO CLERMONT**
12, rue du Coquelicot, Pont-Rouge G3H 3S5
3. **MARTIN GOIZIOUX**
12, rue Beausoleil, app. 5, Pont-Rouge G3H 3T5

POSTE : NUMÉRO 2

1. **DANY BISSON**
299, rang Terrebonne, Pont-Rouge G3H 1C5
2. **RENÉ GIGNAC**
50, rue du Collège, Pont-Rouge G3H 3A3
3. **NATHALIE RICHARD**
37, rue Saint-Marc, Pont-Rouge G3H 1Z1

POSTE : NUMÉRO 6

1. **FRANÇOIS COUTURE**
67, rue du Bocage, Pont-Rouge G3H 2E3
2. **MARIO DUPONT**
55, rue du Bocage, Pont-Rouge G3H 2E3

3. un vote par anticipation sera tenu le dimanche 29 octobre 2017, de 12 h à 20 h au lieu ci-dessous indiqué :
Gymnase du Pavillon St-Charles (école du Perce-Neige) 37, rue du Collège.
4. les bureaux de vote, le jour du scrutin, le 5 novembre 2017, seront ouverts de 10 h à 20 h aux endroits suivants :
 - **Gymnase du Pavillon St-Charles (école du Perce-Neige)** 37, rue du Collège
Section de vote : n^{os} 1 à 18
 - **Gymnase du Pavillon Perce-Neige** 20, rue de la Fabrique, Pont-Rouge.
Section de vote : n^{os} 19 à 30.
5. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :
Endroit : Gymnase du Pavillon St-Charles (école du Perce-Neige)
Date : 5 novembre 2017
Heure : À la fermeture du scrutin, après 20h

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 23 octobre 2017.

La présidente d'élection,

Jocelyne Laliberté

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la soussignée au 418 873-4481, poste 110.